

COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE DELIBERATION N° 2020-10-13-01

DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET DE LA RECHERCHE 2021

LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020,

Vu le code de l'Education;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2019-10-15-01 de la Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Clermont Auvergne en date du 15 octobre 2019 ;

PRESENTATION DU PROJET

Le budget recherche 2021 sera celui de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA). Il intègrera pour un montant équivalent le budget Recherche 2020 de l'Université Clermont Auvergne (UCA).

Les principes directeurs proposés par l'UCA sont les suivants :

1) Pour les structures de recherche

Le terme « structures de recherche » recouvre les entités suivantes : unités de recherche, écoles doctorales et Collège des écoles doctorales, autres structures de recherche (MSH, Fédération de Recherche en Environnement, Fédération des Systèmes Microbiens, Service Commun de Micro-électronique, Presses universitaires, OPGC dans sa dimension recherche d'UMS et d'OSU).

Dans le cadre du Budget Recherche 2021, il est proposé d'affecter à chaque structure de recherche 50% de la dotation récurrente votée au budget de la Recherche 2020, le principe étant de permettre aux structures de recherche de pouvoir travailler dès le 1^{er} janvier 2021 avec une visibilité de six (6) mois. Le complément sera versé suivant les modalités qui seront définies par les nouvelles instances, dans le cadre du Budget Rectificatif 2021 de l'EPE UCA.

Pour les années suivantes 2022 à 2025, les nouvelles instances de l'EPE UCA pourront redéfinir les critères d'attribution des dotations récurrentes des structures de recherche.

Pour 2021, cette enveloppe est de 2 866 309 euros.

2) Actions Scientifiques Transverses

Cette enveloppe représente la part du Budget Recherche qui n'est pas affectée sous forme de dotations récurrentes à des structures de recherche (voir pour rappel la note présentée pour le vote du budget 2020 en Annexe).

Ces affectations illustrent la politique scientifique de l'établissement. Il est donc proposé de ne pas se substituer aux choix du futur Conseil de la Recherche de l'EPE UCA et de banaliser cette enveloppe. Les clés de répartition entre les différentes actions seront définies début 2021 par le Conseil de la Recherche de l'EPE UCA.

Pour 2021, cette enveloppe est de 654 300 euros.

3) Allocations doctorales

L'UCA finance chaque année quarante-quatre (44) allocations de thèses réparties entre les cinq écoles doctorales du site Clermontois. Il est proposé de reconduire cette ligne au Budget de la Recherche 2021.

Cette action représente une enveloppe de 3 920 000 euros.

Il est proposé à la Commission de la Recherche UCA du 13 octobre 2020 de se prononcer sur ces principes directeurs pour la construction du Budget Initial Recherche de l'EPE UCA 2021.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne.

Après en avoir délibéré;

DECIDE

D'adopter les enveloppes proposées pour le financement en 2021 des structures de recherche, des actions scientifiques transverses et des allocations doctorales.

Membres en exercice : 40 Le Président,

Votes: 22 Pour: 22 Contre: 0 Abstention: 0

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CR UCA 2020-10-13-01

TRANSMIS AU RECTEUR:

PUBLIE LE:

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



COMMISSION DE LA RECHERCHE 15/10/2019

(Proposition du Bureau permanent de la Commission de la Recherche)

Les éléments stratégiques pour la construction du Budget Initial 2020 (BI 2020) de l'UCA ont été présentés et votés par le Conseil d'Administration du 28 juin 2019 lors de la discussion du Document d'Orientation Budgétaire (DOB). Dans ce cadre, et dans un contexte marqué, comme en 2018, par des contraintes budgétaires fortes liées à la nécessité d'un budget à l'équilibre, la priorité donnée à la Formation et à la Recherche, cœurs de métier de l'Université, a été réaffirmée. Le budget Recherche 2020 s'inscrit ainsi dans la continuité des trois exercices précédents 2017, 2018 et 2019, avec une dotation globale maintenue, avec quelques ajustements internes.

La structuration macro du budget est identique à celle des trois années précédentes, avec une première partie comprenant les dotations récurrentes des laboratoires, écoles doctorales et autres structures de recherche, et une seconde partie permettant à l'établissement d'exprimer des éléments de politique scientifique et correspondant aux « Actions Scientifiques Transverses ».

1) Structures de Recherche

a) Laboratoires

Afin d'assurer une visibilité aux laboratoires, et conformément aux engagements pris en début de Contrat, les dotations des structures de recherche sont reconduites sur une base pluriannuelle. Les dotations initiales 2019 seront donc reconduites en 2020, avec un premier versement de 80% de la somme au 01 janvier 2020, puis une régularisation lors du BR2. A noter que les taux d'exécution budgétaire des laboratoires pour l'année 2018 concernant les dotations en provenance de l'UCA sont relativement satisfaisants, avec une moyenne d'environ 95%.

Le budget consacré à la dotation des laboratoires pour 2020 s'élève ainsi à 2 409 563 €.

b) Ecoles doctorales - Collège des écoles doctorales

Il est proposé de reconduire le modèle d'affectation mis en place depuis deux ans et qui prend en compte la création en 2017 du Service « ED & HDR » à la DRV (Direction de la Recherche et de la Valorisation), soit un total de 250 000 € répartis en 18 k€ pour chacune des 5 ED (soit 90 k€ pour les ED, consacrés essentiellement à du fonctionnement) et 160 k€ pour le Collège des ED (consacré pour moitié au financement des activités du Collègue, modules de formations en particulier, et pour l'autre moitié, au cofinancement des frais de jury de thèses qui étaient assurés avant 2018 par certaines UFR). Cette somme de 250 k€ correspond globalement à une partie des Droits d'inscription récupérables des doctorants.

c) Autres structures de recherche



La dotation de base des autres structures de recherche (MSH, Presses Universitaires, Service Commun de Micro-électronique (SMMIC), Fédération de Recherche en Environnement et OPGC dans sa dimension recherche d'UMS et d'OSU) sera maintenue constante par rapport à 2019, pour un total de 206 746 €.

2) Actions Scientifiques Transverses

Cette enveloppe représente tout ce qui n'est pas affecté sous forme de dotations récurrentes à des structures de recherche.

a) Montant

Préciput

Les contrats ANR obtenus au cours de l'année « *n-1* » donnent droit pour l'établissement hébergeur du projet financé (« *Charte du préciput* ») à une somme (préciput) dont le montant est notifié en octobre de l'année suivante « *n* » par l'ANR sur la base d'une justification de l'utilisation de ces crédits, et qui est versée par tiers sur trois années (années « *n* », « *n+1* » *et* « *n+2* »). Le pourcentage exact représenté par le préciput sur un contrat ANR ne résulte pas d'un calcul très simple (tout n'étant pas éligible au préciput). Il représente sur les années précédentes environ 11% des actions financées.

Le montant correspondant à l'activité contractuelle ANR de l'année « n-1 » n'étant communiqué par l'ANR à l'établissement hébergeur qu'en novembre-décembre de l'année « n », on dispose seulement, pour construire le budget initial de l'année « n », de la 3ème tranche du préciput notifié l'année « n-2 », la 2ème tranche du préciput notifié l'année « n-1 » (la 1ère tranche du préciput notifiée l'année « n » n'étant versé qu'en décembre de l'année « n » , il ne peut être intégré dans le BI de cette année-là).

Pour le budget initial 2020, le préciput disponible sera celui basé sur l'activité 2017 et 2018 (le préciput résultat de l'activité de l'année 2019 n'étant versé que fin 2020, il n'est pas intégré dans le BI 2020). Pour l'activité de l'année 2017, la tranche annuelle de préciput est connue et s'élève à 84.6 k€. Pour l'activité de l'année 2018, la somme ne sera connue que fin 2019, et ne peut donc être qu'estimée. Si l'on compare le nombre d'ANR avec UCA comme hébergeur en 2017 (16) et en 2018 (22), il est raisonnable de penser que la tranche résultant de l'activité 2018 sera au moins de 115 k€. Nous proposons donc de considérer la somme de 199 k€ pour construire le BI 2020 (à comparer à 164 k€ utilisé pour le BI 2019, soit une marge supplémentaire de 35 k€ qui peut être dégagée pour ce budget 2020). A noter que le nombre d'ANR avec UCA comme hébergeur est en constante progression, 9 en 2016, 16 en 2017, 22 en 2018 et d'ores et déjà 27 identifiées pour l'année 2019, pour l'année 2018, le nombre d'ores et déjà connu d'ANR en gestion UCA est de 16.

A ce préciput ANR disponible, on ajoute la part de l'enveloppe recherche dédiée en 2019 aux « Actions Scientifiques Transverses », soit 455 300 €.

L'enveloppe globale « *Actions Scientifiques Transverses* » disponible pour 2020 est ainsi de **654 300** €.

b) Ventilation



Il est proposé de reconduire pour 2020 la majorité des actions qui avaient été proposées en 2019, et qui s'inscrivent dans les priorités scientifiques exprimées dans les contrats 2017-2020 d'établissement et de site, tout en prenant également en compte la nécessaire articulation avec l'I-SITE CAP 20-25 en terme de redondance des appels à projets notamment. Pour chacune d'entre elles, un bilan succinct 2019 sera présenté et pourra conduire à des ajustements.

- Subvention pour Colloques

Les résultats de l'appel à projets 2019 ont été présentés lors de la Commission de la Recherche du 29 janvier 2019. 37 dossiers ont été reçus, contre 48 en 2018, provenant à 95% des Collegium LSHS et DEG. Il semble ainsi que les laboratoires de science dure et des sciences du vivant aient plutôt utilisé l'appel à projet « Conférences internationales » proposé par le programme WOW de CAP 20-25. Ces deux appels à projets (CR et WOW) étant complémentaires, et afin d'éviter la multiplication des envois aux laboratoires, il est proposé pour 2020, sur le modèle de l'appel à projet « Pack Ambition Recherche » de la Région, de regrouper les deux textes dans un document unique, les porteurs de projets ayant alors le choix de faire expertiser leur dossier soit par la CR, soit par le programme WOW. Pour 2020, il est proposé de reconduire la contribution de la CR, soit 55 k€.

Cofinancement des stages de Master Recherche 2ème année

Pour 2019, 93 demandes éligibles (sur 130 proposées au total) émanant de 21 laboratoires ont été examinées permettant un taux de cofinancement de 31% similaire à ceux de 2018 et 2019, compte tenu de l'enveloppe de 80 k€ qui était disponible.

Il est proposé de reconduire cette aide de 80 k€ pour 2020.

- Cotutelles de thèse et Aires culturelles

Ces deux appels à projets sont instruits par le Collège des écoles doctorales. Pour l'année 2019, seulement 4 dossiers ont été déposés par les ED (1 en SF, 1 en SPI, 1 en LSHS et 1 en SVSAE) dont 2 étaient éligibles (pour un total de 2.6 k€ attribués, et comparé à 13 projets financés l'an passé), et ceci malgré une relance effectuée auprès des laboratoires par le Service des études doctorales. Après discussion avec les opérateurs, il semble que les laboratoires aient utilisés de manière préférentielle l'appel à projets « Soutien à la mobilité au sein des thèses en cotutelles internationales » du programme conjoint WOW-UCAf.

Pour l'appel à projets *Aires culturelles*, 8 projets ont été déposés (7 en LSHS et 1 en SEJPG) dont 4 étaient éligibles (pour un total de 4 k€ attribués).

Au vue de ces résultats et compte tenu du fait que l'appel à projets « Soutien à la mobilité au sein des thèses en cotutelles internationales du programme conjoint WOW-UCAf est désormais ouvert à l'ensemble du site (et plus seulement au périmètre des 4 challenges scientifiques de l'I-SITE), il est proposé pour l'année 2020 de ne pas reconduire l'appel à projets Cotutelles de thèse de la CR, et par contre de reconduire, avec la même enveloppe de 4.0 k€, l'action Aires culturelles spécifique au SHS et non couverte par le programme WOW-UCAf.

- Action « Mobilité sortante »

Cet appel à projet a été instruit le 19 mars 2019 par le Bureau permanent de la CR élargi à des représentants de la Direction des Relations Internationales (qui cofinance à hauteur de 5 k). 30 dossiers (essentiellement du secteur SHS) provenant de 9 laboratoires ont ainsi pu être cofinancés pour un montant total de 30 k \in (pour une demande totale de 52 k \in).



Il est proposé de reconduire cette action pour le même montant en 2020 (soit **25 k**€ de la Commission de la Recherche et 5 k€ des Relations Internationales) dans la mesure où cette action semble complémentaire du programme *Mobilité internationale* porté par WOW.

Ecole de probabilité de Saint-Flour

L'école d'été de Saint-Flour est une école de réputation internationale dans le domaine des probabilités avec des orateurs de très haut niveau (plusieurs Médailles Fields y ont donné des cours). Elle existe depuis 1971 et constitue une référence dans la communauté des probabilistes. Elle a bénéficié à ce titre par le passé d'un financement du Ministère sur PPF. L'université assure désormais ce financement à hauteur de 12.1 k€ par an (l'école reçoit également une dotation annuelle du CNRS de 10.5 k€, et a obtenu pour l'édition 2019 une subvention de 6 k€ de la part de l'European Mathematical Society). Pour l'édition 2019, 15 nationalités étaient représentées parmi les 100 participants (dont 56 étrangers : 29 d'Europe et 27 hors Europe), avec 3 conférenciers de très haut niveau, attestant de son caractère international et de son attractivité.

Il est proposé de reconduire cette somme de 12.1 k€ pour l'année 2020.

- Action « Nouveaux arrivants »

Depuis 2018, environ 50% des postes d'enseignants-chercheurs d'une campagne d'emplois sont labélisés par le programme CAP 20-25, et à ce titre bénéficient d'une aide spécifique de l'I-SITE à l'installation.

Ainsi pour la campagne 2019, l'action « *Nouveaux arrivants* » de la CR a seulement financé 10 nouveaux enseignants-chercheurs (sur les 27 enseignants-chercheurs recrutés) pour une somme de 10 k€ correspondant à l'enveloppe disponible.

Pour la campagne d'emplois 2020, il est prévu de recruter 20 enseignants-chercheurs (15 MCF et 5 PR) parmi lesquels 10 seront labélisés CAP 20-25, soit 10 recrutements restant susceptibles d'être aidés par la CR.

Il est donc proposé pour 2020 de reconduire l'enveloppe financière consacrée à cette action en 2019, soit 10 k€, pour une aide individuelle restant fixée à 1 k€.

- Aide aux plateaux

En octobre 2018, il a été acté par la CR de passer progressivement d'ici 2020, d'une offre différentiée entre les plateaux ex-UdA et le Service UCA-PARTNER, à une seule enveloppe qui sera alors attribuée dans sa globalité à ce Service. Dans cette logique, 50% de la dotation de ces plateaux avait été transféré à UCA-PARTNER en 2019 et un budget spécifique avait été versé à chacune des 5 animaleries.

Pour 2020, il est proposé de verser l'ensemble des dotations des plateaux à UCA-PARTNER, soit 105 k€, et de conserver la dotation 2019 pour les animaleries, soit 31 k€. Le montant total proposé en 2020 pour cette ligne « Aide aux plateaux » est donc de 136 k.

- Action « Post-doc étrangers »

En 2019, cet appel, instruit par le CAC restreint, a permis de financer 5 Post-doc (pour les laboratoires LMBP, LPC, ICCF, PIAF et CELIS) parmi 26 dossiers reçus, dans une logique de complémentarité par rapport aux appels à projets de l'I-SITE CAP 20-25.

Pour 2020, il est proposé de reconduire cette enveloppe de **210 k**€ correspondant au financement de 5 Post-doc.



- Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne

Cette Fédération de Recherche est labélisée SFR par le Ministère et réunit l'ensemble des mathématiciens de la nouvelle Région dans une démarche d'ouverture vers le monde socio-économique. Elle est actuellement portée par le laboratoire LMBP de l'UCA.

Il est proposé de reconduire en 2020 l'aide de 1.5 k€ attribuée en 2019 (qui a été utilisée pour financer la création d'un projet UCA - Université Lyon 1 - UGA, porté par Jérôme Dubois, intitulé « Groupes de surfaces et difféomorphismes du cercle : aspects dynamique et topologique », avec des rencontres régulières et une conférence de fin de projet qui aura lieu en novembre 2019).

- Fédération de Recherche CRIS

Cette Fédération de Recherche CRIS (« Centre de Recherche et d'Innovation sur le Sport ») rassemble les sites de Saint-Etienne, Lyon et celui de Clermont-Ferrand via les deux laboratoires ACTé et AME2P, autour de la thématique du sport. En 2019, cette dotation a été essentiellement utilisée pour financer d'une part, différents déplacements liés à des projets de collaborations, et d'autre part, pour monter un projet AMI Région sur le football féminin.

Il est proposé pour 2020 de reconduire la somme de 3.0 k€ qui lui avait été allouée en 2019.

- CRNH

Il est proposé de reconduire en 2020 la dotation de **5 k€** en faveur du GIP CRNH (« *Centre de Recherche en Nutrition Humaine* ») dont l'UCA est l'un des membres.

- Le LAB

La Commission de la Recherche du 30 janvier 2018 a voté une aide d'un montant de 4 161 € (assistance rédactionnelle et impression) pour la confection du journal de la Recherche de l'UCA, le LAB. Les trois premiers numéros sont sortis en avril, juillet et décembre 2018, puis trois numéros ont été produits en 2019 (en avril, juillet et décembre à paraitre). Pour 2020, et au regard de l'expérience des deux années écoulées, il est proposé d'étoffer le journal avec un format de 12 pages (8 pages actuellement). Ceci implique un léger surcout en termes de d'impression et de tirage et correspond à une enveloppe de 7 095 € (4 161 € pour les deux années précédentes). Ce journal étant un vecteur important, tant en interne qu'en externe, de la recherche effectuée à l'Université, il est proposé d'accepter cette demande de 7 095 € pour l'année 2020.

- Aide à la relecture d'articles / dossiers en Anglais

Cette aide, initiée par un fort besoin exprimé par les laboratoires a été voté lors de la CR du 30 janvier 2018 pour un montant de 2 000 € (correspondant à un cofinancement de 50%, l'autre moitié étant à la charge des laboratoires concernés). Fin septembre 2019, 17 relectures, correspondant à 5 laboratoires issus des Collegium TSPI, SVSE et DEG (UNH, GDEC, ClerMa, GEOLAB et LIMOS), avaient été effectuées par le SCLV pour un montant total correspondant à 1 560 €. Il est proposé de reconduire de cette action en 2020 pour le même montant de 2 000 €.

Service Univege Herbiers universitaires

Le service de site *Univege* Herbiers universitaires CLF est le 4ème herbier de France. Il a une forte activité en matière de conservation et de gestion des collections qui s'enrichissent



régulièrement par des dépôts (300 plantes déposées en 2018), des relevés de végétation (500 en 2018) et l'accueil de nouvelles collections : 4 en 2018.

Le financement du fonctionnement récurrent du service est jusqu'à présent uniquement assuré sur ressources propres : programmes de recherche ou contrats privés d'expertises assurés par les trois personnels en charge des collections. L'octroi d'une dotation récurrente d'un montant de 7 500 € permettrait de sécuriser la conservation et la gestion des collections tout en diminuant l'activité chronophage d'expertise au profit de l'entretien et de l'enrichissement des collections. Ces fonds seront utilisés pour assurer le fonctionnement courant des Herbiers, en particulier transport de collections, achat de petit matériel spécifique à l'entretien des collections, indemnisation de spécialistes pour actualisation et recherches sur les collections.

Il est donc proposé de verser pour 2020 une dotation de fonctionnement de **7 500 €** à ce service.

- Soutien à la Science Ouverte

Le soutien à la Science Ouverte dans toutes ses dimensions (publications, plateformes, mise à disposition des données, etc.) est une priorité de l'UCA depuis 2017, et est réaffirmée comme telle dans le projet du contrat 2021-2026 et dans le nouveau document de politique scientifique de site. Dans ce contexte, il est proposé de soutenir les activités suivantes pour 2020 :

- Communication: organisations de manifestations, affiches et formations: 3 000 €.
- Adhésion/Participation à des plateformes éditoriales en accès ouvert (*Episciences*, *Peer Community In*, etc.) : 5 000 €.
- Soutien et développement de la pépinière de revues en accès libre gérées par le service POLEN et la Bibliothèque Universitaire en vue de l'adhésion à *Open Edition Journals*. Cela inclut en particulier la mise à jour du site web (ergonomie, interface revue) en coordination avec le service de communication et un renfort RH sous la forme d'un CDD pour renforcer les compétences en édition : 10 000 €.
- Soutien à appel à projets CoSo, cet appel à projets devrait fonctionner en cofinancement (50% établissement / 50% fonds national) pour assurer la viabilité économique du projet au long terme : 12 000 €.

Il est donc proposé pour l'année 2020 une dotation de 30 k€ dédiée à la Science Ouverte.

- Soutien à la Recherche Translationnelle en Santé

La recherche translationnelle est devenue une composante majeure de la recherche biomédicale. Ce transfert bidirectionnel de connaissances, associé aux échanges de compétences techniques, d'outils d'exploration ou d'échantillons biologiques...nécessite des collaborations très étroites entre les chercheurs et les cliniciens. La recherche translationnelle est une des priorités du contrat actuel et un des axes stratégiques en recherche pour le prochain contrat 2021-2025.

L'objectif principal ici est donc de promouvoir, développer et soutenir les recherches translationnelles de qualité à Clermont-Ferrand en favorisant les liens entre les chercheurs des équipes labélisées (UMR ou EA) et les cliniciens hospitalo-universitaires, dans un contexte où 85% des HU émargent à un laboratoire de l'UCA, 5% des HU ne font pas de recherche et 10% des HU font de la recherche clinique hors laboratoire labellisé.

Pour cela, et compte tenu des besoins de financement et d'accompagnement remontés *via* le groupe de travail UCA/CHU/CJP dédié, nous proposons de mettre en place un appel à projets dédié « *Recherche translationnelle en santé* » afin d'augmenter la part de programmes de recherche à valence translationnelle sur le site (49% à ce jour en biologiesanté). Cet appel aura vocation à soutenir de nouvelles collaborations entre un service clinique et un laboratoire académique, et à soutenir des démarches particulièrement



innovante dans le domaine. Les dossiers seront expertisés par le groupe de recherche translationnelle tripartie regroupant UCA, CHU et CJP. Nous proposons une enveloppe de **30 k**€ pour ce programme en 2020.

L'ensemble de ces actions représente un montant total de **618.195** k€ pour 2020. Ceci permet d'avoir une réserve de sécurité de 654.300 k€ - 618.195 k€ = **36.105** k€ pour pallier les imprévus en cours d'année.

La liste des actions et les dotations proposées sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Actions Scientifiques Transverses proposées pour 2020			
Colloques	55 000 €	Ecole Saint-Flour	12 100 €
Cofinancement stages M2	80 000 €	« Nouveaux arrivants »	10 000 €
Service les Herbiers	7 500 €	Aide aux plateaux	136 000 €
Aires culturelles	4 000 €	Subvention CRNH	5 000 €
« Post-doc étrangers »	210 000 €	Fed de Recherche Math	1 500 €
« Mobilité sortante »	25 000 €	Fed de Recherche CRIS	3 000 €
Journal Recherche Le LAB	7 095 €	Aide rédaction articles en anglais	2 000 €
Recherche	30 000 €	Science ouverte	30 000 €
translationnelle en Santé			

Il est demandé à la Commission de la Recherche du 15 octobre 2019 de se prononcer sur cette proposition de budget Recherche 2020.